



T2 - DÉCLARATION DE REVENUS DES SOCIÉTÉS (années d'imposition 1995 et suivantes)

Ce formulaire est utilisé comme déclaration d'impôt fédérale et provinciale ou territoriale, à moins que la société soit située au Québec, en Ontario ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les parties, articles, paragraphes et alinéas mentionnés sur cette déclaration renvoient à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette déclaration tient compte des modifications qui n'étaient pas encore adoptées au moment de mise sous presse. Pour plus de renseignements sur les rubriques de la déclaration et sur les mesures législatives proposées, reportez-vous aux numéros correspondants dans le *Guide T2 - Déclaration de revenus des sociétés de 1995*.

Envoyez ou déposez la déclaration, y compris les états financiers et les relevés requis, à votre bureau des services fiscaux, ou envoyez le tout au centre fiscal qui dessert la société. Vous devez produire la déclaration dans les six mois qui suivent la fin de l'année d'imposition de la société. Reportez-vous aux numéros 1 à 5 du guide pour obtenir des renseignements sur la façon de produire une déclaration T2.

Réservé au Ministère	

Identification

Raison sociale de la société (n° 12)

La raison sociale a-t-elle changé depuis la dernière déclaration? Oui Non Si oui, joindre une photocopie des statuts de modification.

Numéro de compte (n° 12)

Numéro d'entreprise (NE)

ou

RC

Adresse du siège social (n° 13)

Ville et province ou territoire

Code postal

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social) (n° 13)

a/s de

Ville et province ou territoire

Code postal

Emplacement des livres et registres:

Adresse

Ville et province ou territoire

Code postal

Nom de la personne à contacter

Numéro de
téléphone

Ind. rég.

La société est-elle résidente du Canada? (n° 14)

2 Oui 1 Non

Si non, indiquez le pays de résidence.

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite? (n° 15)

Oui Non

Si oui, indiquez la date de constitution en société ou de fusion, selon le cas.

Date de constitution en société

Date de fusion

19
 19
 jour mois année jour mois année

Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion? (n° 16)

Oui Non

Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société? (n° 17)

Oui Non

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration? (n° 18)

du 19 au 19
 jour mois année jour mois année

Est-ce que l'année d'imposition commence et finit aux mêmes dates que l'année dernière?

Oui Non

Si non, pourquoi a-t-elle changé?

Si elle a changé par suite d'une acquisition de contrôle, quelle est la date de l'acquisition?

19
 jour mois année

Genre de société à la fin de l'année d'imposition (n° 19)

- 1 Société privée sous contrôle canadien 5 Société contrôlée par une société publique
- 2 Autre société privée 4 Autre société (précisez)
- 3 Société publique

Le genre de société a-t-il changé durant l'année d'imposition?

2 Oui 1 Non

Si oui, précisez l'ancien genre.

S'agit-il d'une société professionnelle associée à une société de personnes?

Oui Non

La société est-elle exemptée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)e), f) ou j)?

((n° 20) (précisez lequel)

Quelle est la principale activité commerciale de la société? (n° 21)

(Si la société est inactive, veuillez l'indiquer.)

La principale activité de la société a-t-elle changé depuis la dernière déclaration?

2 Oui 1 Non

Si l'activité principale comprend la revente de marchandises, précisez le genre de commerce.

en gros au détail

Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis, en indiquant le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.

1. _____ %
2. _____ %
3. _____ %

Langue de correspondance

Indiquer la langue de correspondance de votre choix.

2 Français / French

Language of correspondence

Please indicate the language of your choice.

1 English / Anglais

Pièces jointes

États financiers - Les états financiers comprennent un bilan, un état des résultats, les notes se rapportant aux états financiers et, s'il y a lieu, le rapport du vérificateur.

Relevés - Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, annexe le relevé indiqué à la déclaration T2.

Numéro du guide	Relevés de renseignements	Oui	Relevé
22	La société est-elle associée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	T2013*
24	La société est-elle liée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	T2S(9)
25	La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts visés par l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf des opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec liens de dépendance effectuées avec des non-résidents.	<input type="checkbox"/>	T2S(11)
26	Si vous avez répondu <i>oui</i> à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	<input type="checkbox"/>	T2S(11)(A)
27	La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	<input type="checkbox"/>	T2S(14)
28	La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	<input type="checkbox"/>	T2S(15)
29	S'agit-il de la première déclaration a) d'une nouvelle société ou b) d'une société fusionnée ou d'une société mère après la liquidation d'une filiale?	<input type="checkbox"/>	T2S(24)
30	La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	<input type="checkbox"/>	T5004*
31	La société est-elle membre d'une société de personnes pour laquelle un numéro d'identification a été attribué?	<input type="checkbox"/>	T5013*
33	La société a-t-elle au moins un actionnaire non résident?	<input type="checkbox"/>	T2S(19)
34	La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance, a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non résidente à pouvoir discrétionnaire?	<input type="checkbox"/>	T2S(22)
35	La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	<input type="checkbox"/>	T2S(25)
36	La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada sans avoir produit la déclaration NR4B, T4, T4A ou T4A-NR appropriée?	<input type="checkbox"/>	T2S(29)
37	La société déduit-elle des frais publicitaires dans un journal ou un périodique non canadien ou sur une station de diffusion étrangère?	<input type="checkbox"/>	T2S(30)
38	La société a-t-elle effectué des opérations avec liens de dépendance avec des non-résidents?	<input type="checkbox"/>	T106*
Relevés de calcul			
39	Le revenu net indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu?	<input type="checkbox"/>	T2S(1)
40	La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	T2S(6)*
41	La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	<input type="checkbox"/>	T2S(8)*
42	La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	<input type="checkbox"/>	T2S(8)(A)*
43	La société a-t-elle une base de la déduction pour épuisement gagnée?	<input type="checkbox"/>	T2S(12)
44	La société déduit-elle des réserves quelconques?	<input type="checkbox"/>	T2S(13)
45	La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	<input type="checkbox"/>	T2S(16)*
46	La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts?	<input type="checkbox"/>	T2S(17)
47	La société demande-t-elle une déduction pour les dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental?	<input type="checkbox"/>	T661*
55,56	La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons au Canada ou à une province ou des dons de biens culturels ou écosensibles?	<input type="checkbox"/>	T2S(2)
57	La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables aux fins du remboursement au titre de dividendes?	<input type="checkbox"/>	T2S(3)*
59	La société déduit-elle des pertes autres que des pertes en capital, des pertes en capital nettes, des pertes agricoles, des pertes comme commanditaire ou des pertes agricoles restreintes?	<input type="checkbox"/>	T2S(4)
66	La société ajoute-t-elle à son revenu imposable une somme relative aux déductions pour impôt étranger, selon l'article 110.5?	<input type="checkbox"/>	T2S(28)
68	S'il s'agit d'une société privée sous contrôle canadien, la société a-t-elle à la fois un revenu de placements et un revenu tiré d'une entreprise exploitée activement au Canada, y compris un revenu d'une entreprise exploitée activement par une société de personnes?	<input type="checkbox"/>	T2S(7)*
69	La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	<input type="checkbox"/>	T2S(27)*
74	La société demande-t-elle un crédit fédéral pour impôt étranger?	<input type="checkbox"/>	T2S(21)*
74	La société demande-t-elle un crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières?	<input type="checkbox"/>	T2S(21)*
76	La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	<input type="checkbox"/>	T2038(CORP)*
77	La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie VI ou de la partie I?	<input type="checkbox"/>	T921*
78	La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I.3 ou un crédit de surtaxe?	<input type="checkbox"/>	T962*
85	La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie I.3 (avant déduction d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2147/8/9*
85	La société est-elle membre d'un groupe lié dont au moins un membre est assujetti à l'impôt de la partie I.3 (avant déduction d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2150*
87	La société paie-t-elle l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus d'actions privilégiées?	<input type="checkbox"/>	T761*
88	La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie VI sur le capital des institutions financières (avant déduction d'un crédit de la partie I ou d'un crédit de surtaxe)?	<input type="checkbox"/>	T2044*
89	La société paie-t-elle l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes versés sur des actions privilégiées imposables?	<input type="checkbox"/>	T761*
90	La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle n'était pas une société canadienne?	<input type="checkbox"/>	T2S(20)
92	La société a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	<input type="checkbox"/>	T2S-TC*
107	La société est-elle une société de placements ou une société de placements à capital variable?	<input type="checkbox"/>	T2S(18)
108	La société est-elle une société de placements appartenant à des non-résidents qui demande un remboursement admissible?	<input type="checkbox"/>	T2S(26)

* Nous publions ce relevé. Il est disponible dans tous les bureaux des services fiscaux et tous les centres fiscaux de Revenu Canada.

Renseignements supplémentaires

1. S'il s'agit d'une société privée sous contrôle canadien, donnez les renseignements suivants sur les actionnaires qui détiennent le plus d'actions avec droit de vote.

Nom des actionnaires	Numéro d'assurance sociale ou numéro d'entreprise	% d'actions avec droit de vote détenues
		%
		%
		%

2. Rémunération totale (y compris les traitements, salaires, primes et commissions) versée aux employés dans l'année d'imposition. N'incluez pas les traitements de la direction indiqués à la ligne 3 ci-dessous ni les avantages accordés aux employés indiqués à la ligne 4 ci-dessous (2)
3. Total des traitements de la direction (y compris les primes et jetons de présence d'administrateurs) versés dans l'année d'imposition aux propriétaires de la société en leur qualité de cadres, d'administrateurs, etc. (3)
4. Total des avantages accordés aux employés versés dans l'année d'imposition (4)
5. Nombre d'employés à la fin de l'année d'imposition (5)
6. Inscrire le numéro de compte de versement d'employeur. S'il y en a plusieurs, inscrivez-en un seul ..

Revenu imposable et montant de base de l'impôt de la partie I

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon les états financiers ou le T2S(1) (n^{os} 39 et 54) **111**

Moins : Dons de bienfaisance **113** maximum 20 % du revenu net (n^o 55) **115**

Dons à l'État et dons de biens culturels et écosensibles (n^o 56) **117**

Dividendes imposables déductibles en vertu des articles 112 et 113 (n^o 57) **119**

Impôt de la partie VI. 1 X 9/4 (n^o 58) **120**

Pertes agricoles restreintes d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n^o 60) .. **121**

Pertes autres que les pertes en capital et pertes comme commanditaire d'années d'imposition passées selon le T2S(4) (n^{os} 61 et 62) **123**

Pertes en capital nettes d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n^o 63) **125**

Pertes agricoles d'années d'imposition passées, selon le T2S(4) (n^o 64) **126**

Revenu imposable (n^o 65) **127**

Montant à ajouter au revenu imposable à l'égard des déductions pour impôt étranger, selon le T2S(28) (n^o 66) :

Ligne 127 + montant à ajouter = revenu imposable modifié (A)

Montant de base de l'impôt de la partie I (n^o 67)

38 % du montant de la ligne 127 (ou du montant A ci-dessus, s'il y a lieu) **202**

(Inscrire ce montant à la ligne A de la page 6)

Déduction accordée aux petites entreprises (n^o 68)

Sociétés qui, pendant toute l'année d'imposition, ont été des sociétés privées sous contrôle canadien

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada, selon le T2S(7) **223** (A)

Revenu imposable (ligne 127), moins 10/3 de la ligne 211 et 10/4 de la ligne 213 (page 6), et moins tout montant exempté, par une loi fédérale, de l'impôt de la partie I **225** (B)

Plafond des affaires (selon le T2013, pour les sociétés associées) **227** (C)

Réduction du plafond des affaires:

Impôt des grandes sociétés de l'année précédente * **229** (D)

(pour les sociétés associées, inscrire le total de la colonne 6 du T2013)

Montant C x $\frac{\text{Montant D}^{**}}{10,000^{***}}$ x $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition après le 30 juin 1994}}{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ = (E)

Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrire zéro) (F)

Déduction accordée aux petites entreprises - 16 % du moins élevé des montants A, B ou C (ou F, s'il y a lieu) **231 (G)**

(Inscrivez le montant G à la ligne 8 de la page 6.)

* Le total de l'impôt de la partie I.3 (avant de déduire les crédits de surtaxe) de la société pour son année d'imposition précédente. Si l'année précédente était de moins de 51 semaines, l'impôt de la partie I.3 doit être augmenté pour refléter l'impôt à payer d'une année complète. Pour les sociétés membres de groupes associés, veuillez-vous référer aux règles spéciales sur le formulaire T2013.

** Pour les années d'imposition commençant avant juillet 1994, le moins élevé de 10,000 \$ et du montant D.

*** Remplacez 10 000 par 11 250 lorsque l'année d'imposition précédente de la société commence après le 27 février 1995. Pour les sociétés associées le montant de 11 250 s'appliquera aussi lorsque, dans une année d'imposition donnée qui se termine dans l'année civile, la société qui est associée à une ou plusieurs autres sociétés et que la dernière année d'imposition de la société et chacune des années d'imposition des autres sociétés qui se terminent dans l'année civile précédente, commencent après le 27 février 1995. Lorsque l'année d'imposition précédente d'une société donnée ou d'une société associée commence avant le 28 février 1995, le montant D doit être calculé sans tenir compte de l'augmentation de taux prévue au paragraphe 181.1(1) dans sa version modifiée.

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation pour les années d'imposition se terminant après le 30 juin 1995 (n° 69)

Toutes les sociétés admissibles ayant réalisé des bénéfices de fabrication et de transformation

Bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada, selon le T2S(27) **233**

Moins : le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223, 225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3) ..

Revenu imposable selon la page 3

Moins le total des montants suivants :

1. Le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223, 225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3)

2. Pour les sociétés privées sous contrôle canadien, inscrire le

revenu de placements total (ligne 247, ci-dessous)

3. Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise

(ligne 213, page 6) X 10/4 =

235

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation - 7 % du moins élevé des montants A et B

243

(Inscrire le montant C à la ligne 9 de la page 6)

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I pour les années d'imposition se terminant après le 30 juin 1995 (n° 70)

Société qui, durant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien

Revenu de placements total selon

la ligne S du T2S(7)

247

X 26 2/3 % =

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 211, page 6)

Moins :

Revenu de placements à l'étranger

selon la ligne R du T2S(7)

249

X 9 1/3 % =

(Si le montant est négatif, inscrire zéro)

Montant A moins montant B (si le montant est négatif, inscrire zéro)

Revenu imposable selon la page 3

Moins : Le moins élevé des montants inscrits aux lignes 223,

225 et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré

d'une entreprise (ligne 211, page 6)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu

d'entreprise (ligne 213, page 6)

X 10/4

X 26 2/3 % =

Pour les années d'imposition qui chevauchent le 30 juin 1995: (calculer les montants E et F)

Le moins élevé des montants C et D

Moins : Montant E

X

nombre de jours dans l'année d'imposition
avant le 1^{er} juillet 1995

X 25 % =

Montant net

Impôt de la partie I moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement

(ligne H, page 6 moins ligne 146, page 8)

Moins : Surtaxe des sociétés (ligne 209, page 6)

Montant net

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I - le moins élevé des montants C, D, et G (ou F s'il y a lieu)

261

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I, selon la ligne 202, page 3 (A)

Calcul de la surtaxe des sociétés (n° 71)

Montant de base (montant A) (1)
 Moins:
 10% du revenu imposable selon la page 3 (2)
 Déduction pour société de placements, (ligne 203 ci-dessous) (3)
 Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières, (ligne 215 ci-dessous) (4)

Pour une société qui, durant toute l'année d'imposition, a été une société de placements à capital variable, ou une société de placements, inscrivez à la ligne 5 le moins élevé des montants a, b et c ci-dessous :

28% du revenu imposable (a)
 28% des gains en capital imposés (b)
 Impôt de la partie I autrement payable
 (montant A moins montant G) (c)

Total des lignes 2 à 5 (6)

Montant net (ligne 1 moins ligne 6) (7)

Ligne 7 X $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 28 février 1995}}{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ X 3% (B)

Ligne 7 X $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition après le 27 février 1995}}{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ X 4% (C)

Surtaxe des sociétés : ligne B plus ligne C **209** (D)

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien

Revenu de placements total (ligne 247, page 5) (i)
 Revenu imposable selon la page 3
 Moins : le moins élevé des montants inscrits aux lignes
 223, 225, et 227 (ou F, s'il y a lieu) (page 3)
 Montant net (ii)

Le moins élevé des montants (i) et (ii) X $\frac{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition après le 30 juin 1995}}{\text{nombre de jours dans l'année d'imposition}}$ = (iii)

Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien -
 6 2/3 % du montant (iii) **212** (E)

Total partiel (ligne A plus ligne D plus ligne E) (F)

Moins :

Déduction accordée aux petites entreprises, (ligne 231, page 3) (8)
 Déduction pour société de placements (n° 72) **203**
 (Gains en capital imposés **205**)
 Déduction supplémentaire - Caisses de crédit (n° 73) **206**
 Abattement d'impôt fédéral (n° 74) **207**
 Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation, (ligne 243, page 5 ou page 4 s'il y a lieu) ... (9)
 Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise, selon le T2S(21) (n° 75) **211**
 Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise, selon le T2S(21) (n° 75) **213**
 Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières, selon le T2S(21) (n° 75) **215**
 Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (n° 76) **217**
 Contributions politiques fédérales (annexer les reçus) **219**
 Crédit d'impôt à l'investissement, selon le T2038(CORP) (n° 77) **221**
 Crédit d'impôt de la partie VI, selon le T921 (n° 78) **224**
 Crédit d'impôt de la partie I.3 selon le T962 (n° 79) **226**
 Total partiel (G)

Impôt de la partie I à payer - Montant F moins montant G (n° 80)
 (Inscrivez ce montant à la ligne 129, page 8) (H)

Impôt de la partie IV sur les dividendes imposables reçus (n° 81)

Sociétés privées ou assujetties au moment où les dividendes imposables ont été reçus dans l'année d'imposition

Dividendes imposables reçus dans l'année d'imposition, après le 30 juin 1995 (colonne 6 du T2S(3))	404		
Moins : Total des pertes autres que les pertes en capital et des pertes agricoles déduites selon la partie IV (T2S(4))	406		
Montant imposable (si négatif, inscrire zéro)			(A)
Impôt de la partie IV à payer	Montant A	X 1/3	
Moins : Impôt de la partie IV.1 à payer, s'il y a lieu, sur les dividendes inclus à la ligne 404 (T761)	419		
Impôt de la partie IV à payer au taux de 33.33 %			(B)
Dividendes imposables reçus dans l'année d'imposition, avant le 1 ^{er} juillet 1995 (colonne 5 du T2S(3))	405		
Moins : Pertes autres que les pertes en capital et pertes agricoles déduites selon la partie IV (T2S(4)) - ligne 406 moins ligne 404 (si négatif, inscrire zéro)			
Montant imposable (si négatif, inscrire zéro)			(C)
Impôt de la partie IV à payer	Montant C	X 1/4	
Moins : Impôt de la partie IV.1 à payer, s'il y a lieu, sur les dividendes inclus à la ligne 405 (T761)	418		
Impôt de la partie IV à payer au taux de 25 %			(D)
Total de l'impôt de la partie IV à payer - (montant B plus montant D)			
(Inscrivez ce montant à la ligne 131, page 8)			

Impôt en main remboursable au titre de dividendes (n° 82)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente	409		
Moins : Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente	410		
Plus le total des montants suivants :			
Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 261, page 5 ou page 4 s'il y a lieu)			
Total de l'impôt de la partie IV à payer			
Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré à la fusion d'une société remplacée ou à la liquidation d'une société filiale	465		
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition - montant A plus montant B			(B)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition - montant A plus montant B			411

Remboursement au titre de dividendes (n° 83)

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition, après le 30 juin 1995 (page 2 du T2S(3))	424		X 1/3	
Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition, avant le 1 ^{er} juillet 1995, (page 2 du T2S(3))	414		X 1/4	
Total partiel - montant A plus montant B				(C)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition, (ligne 411 ci-dessus)				(D)
Remboursement au titre de dividendes - Le moins élevé des montants C et D				
(Inscrivez ce montant à la ligne 147, page 8)				

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer, selon la page 6 (n° 84)	129	
Impôt de la partie I.3 à payer, selon le T2147, T2148 ou T2149 (n° 85)	130	
Impôt de la partie IV à payer, selon la page 7 (n° 86)	131	
Impôt de la partie IV.1 à payer, selon la section 3 du T761 (n° 87)	132	
Impôt de la partie VI à payer, selon le T2044 (n° 88)	134	
Impôt de la partie VI.1 à payer, selon la section 2 du T761 (n° 89)	133	
Impôt de la partie XIV à payer, selon le T2S(20) (n° 90)	135	
Total de l'impôt fédéral		

Impôt provincial et territorial

Administration provinciale ou territoriale (n° 91) 137		
(Si plus d'une administration, inscrire «multiple» et remplir le T2S-TC)		
Impôt provincial ou territorial à payer (sauf Québec, Ontario et Alberta) (nos 92 à 103)	139	
Moins : Crédits et dégrèvements d'impôt provincial ou territorial, selon le T2S-TC (nos 93 à 103)	141	
Total de l'impôt à payer	143	

Autres crédits

Moins :		
Impôt payé par acomptes provisionnels (n° 104)	145	
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (nos 77 et 105)	146	
Remboursement au titre de dividendes, selon la page 7 (nos 83 et 106)	147	
Remboursement fédéral au titre de gains en capital, selon la T2S(18) (n° 107)	149	
Remboursement provincial et territorial au titre de gains en capital (T2S(18)) (n° 107)	151	
Remboursement du crédit d'impôt de la Nouvelle-Écosse pour production cinématographique (n° 108)	152	
Remboursement admissible pour les sociétés de placements appartenant à des non-résidents, selon le T2S(26) (n° 109)	153	
Remboursement du crédit d'impôt pour la recherche et le développement, en Nouvelle-Écosse selon le T85 (n° 110)	154	
Remboursement du crédit d'impôt fédéral pour la restauration minière (n° 111)	155	
Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique canadienne selon le T1131 (n° 112)	156	
Impôt retenu à la source - annexe les feuillets (n° 113)	157	
Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique remboursable (n° 114)	158	
Total des crédits		
Solde (montant A moins montant B)		

Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.
Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
Inscrire le montant à l'endroit approprié.
Une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigé, ni remboursé.

Trop-payé (n° 116) 165 Code de remboursement (n° 117) 161



Demande de dépôt direct (n° 118)

Si la société utilise déjà le dépôt direct, le service sera maintenu.

Remboursement - Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, agrafez ici un chèque annulé et cochez une des cases suivantes :

Commencer le dépôt direct Corriger les renseignements

Solde impayé (n° 116) 163

Paiement ci-joint (n° 115) 159

Attestation

Je, _____, du _____, (nom en lettres majuscules) _____, (adresse)

suis un signataire autorisé de la société.
J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les relevés et les états ci-joints, et qu'il s'agit d'une déclaration exacte et complète.
De plus, j'atteste que la méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état annexé à la présente.

_____ Date

_____ Signature du signataire autorisé de la société

_____ Poste ou titre du cadre